



fenêtres sur cours pas de calais

Dispensé de timbrage

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Date de dépôt :
9 septembre 2015

[Sommaire]

Édito ... (p. 1)
SEGPA ... (p. 2)
Témoignage : discriminations ... (p. 3)
Éducation prioritaire ... (p. 4)
108H ... (p. 5)
48H ... (p. 5)
e-dossiers ... (p. 6)
Trombinoscope 2015-2016 ... (p. 7)
Remplacement ... (p. 8)
Mouvement ... (p. 8 et 9)
Stagiaires ... (p. 9)
Retraite ... (p. 10)
Carte scolaire ... (p. 11)
Bulletin d'adhésion ... (p. 12)

[JOURNAL DÉPARTEMENTAL DU SNUipp-FSU]

[Édito]

Rentrée « s'colère »

Ça y est la rentrée est passée ! Et avec elle, son cortège de nouveautés... À commencer par la pré-rentrée qui est réduite à une journée. La 2^{ème} journée relève désormais des autorités académiques et ne pourra plus être utilisée librement par les équipes. Pour le SNUipp-FSU, c'est une régression !

Puis il y a les nouveaux programmes de maternelle : s'ils sont plutôt de qualité, il en va autrement des conditions de leur mise en œuvre. Les enseignant-es n'ont eu qu'une version numérique de ces programmes et les documents d'accompagnement ne seront disponibles sur le site eduscol qu'au cours du mois de septembre.

Quant aux programmes des cycles 2 et 3, prévus pour 2016, les enseignant-es les ont jugés confus, jargonnants et insuffisamment opérationnels. Une autre version devrait être soumise au Conseil supérieur de l'éducation du 3 octobre.

Il y a aussi la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, le nouveau corps des psychologues des écoles, les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), le nouveau PPS... Bref... beaucoup de travail, souvent invisible, pour répondre à toutes ces nouveautés !

D'un autre côté, il y a ce que le SNUipp-FSU s'emploie à faire changer avec vous : les salaires (gelés depuis 2010 : nous sommes parmi les moins bien payé-es en Europe), l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE du 2nd degré pour tous les PE sans exception, la réduction des effectifs, les nouveaux rythmes scolaires (qui ne sont pas la solution), les RASED dont nous demandons le rétablissement, ainsi qu'une véritable formation continue (ce n'est pas M@gistère qui va le faire !), des remplaçants en nombre suffisant...

Les motifs de colère ne manquent pas et parce que le SNUipp-FSU 62 a toujours construit ses mandats avec les collègues, participez nombreux aux réunions que nous organisons. **C'est ensemble que nous pourrons obtenir des avancées !** ■



SNUipp-FSU
Pas-de-Calais

Maison des sociétés
16, rue A. Briand
62000 Arras
Tél./Fax : 03 21 51 72 26

WEB : 62.snuipp.fr
MAIL : snu62@snuipp.fr



[SEGPA]

Le dernier groupe de travail ministériel sur les SEGPA s'est tenu le 29 juin 2015. La version définitive de la circulaire SEGPA devrait être connue à la rentrée 2015, pour une application en 2016.

Du côté des élèves...

Leur orientation pourra se faire à 2 moments :

- une pré-orientation en 6^{ème} SEGPA à l'issue du CM2
- une orientation en 5^{ème} SEGPA à l'issue d'une 6^{ème} ordinaire



Du côté des personnels...

Si le ministère ne veut, pour le moment, pas entendre parler du passage à 18h pour les PE exerçant en SEGPA, la question indemnitaire sera traitée en groupe de travail à la rentrée 2015. Le SNUipp-FSU revendique le paiement de l'ISOE et des heures de coordination-synthèse de 2 heures pour tous à taux plein.

D'autre part, la formation d'enseignants spécialisés et le DDEEAS seront remis à plat. Le SNUipp-FSU réclame davantage de départs en formation et une formation DDEEAS revalorisée.

Du côté de la structure...

Le SNUipp-FSU a défendu le maintien de la 6^{ème} SEGPA comme espace et temps d'enseignement adapté mieux

inclus dans le collège. La proposition de transformer la 6^{ème} SEGPA en un dispositif d'inclusion dans les classes ordinaires n'était absolument pas réaliste en l'état.

Le SNUipp-FSU s'est donc engagé pour le maintien de la structure à quatre divisions (dont la classe de 6^{ème} SEGPA) et la reconnaissance des PE spécialisés répondant aux besoins spécifiques des élèves..

Du côté du département...

À la rentrée 2015, une nouvelle SEGPA du département va expérimenter le dispositif de 6^{ème} inclusives alors même que, outre les évolutions de la future circulaire, le bilan tiré d'une première année d'expérimentation se montre peu concluant et qu'une majeure partie des élèves en 6^{ème} inclusive cette année repartira en 5^{ème} SEGPA à cette rentrée. Le SNUipp-FSU 62 continue de demander l'arrêt du dispositif expérimental.



Les SEGPA ont toute leur place dans le système éducatif et le SNUipp-FSU acte le fait que la future circulaire, au bout d'un long processus de discussion, garantisse la pérennisation de la structure. ■

[LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS]

Il y a quelques années, un élève de l'école avait été l'objet de moqueries, d'insultes et avait été mis à l'écart de la classe juste parce qu'il avait porté un polo rose. Je me suis alors interrogée sur la façon d'aborder ce thème avec ma classe de CE1 afin de lutter contre les préjugés et les discriminations.

M'appuyant sur la littérature de jeunesse, j'ai décidé d'organiser des lectures débats avec mes élèves.

Mon projet a débuté sur les stéréotypes liés aux couleurs. J'ai provoqué un premier débat en affichant dès la rentrée les étiquettes prénoms des filles en bleu et celles des garçons en rose. Les réactions ont été immédiates : « Madame vous vous êtes trompée ; le rose c'est pour les filles et le bleu pour les garçons... » Je leur ai alors lu *Le petit garçon qui aimait la rose* afin de les faire s'interroger : « Y a-t-il des couleurs pour les filles et d'autres pour les garçons ? »

J'ai poursuivi le travail en m'intéressant aux princesses. D'abord à travers les contes traditionnels (*Cendrillon, la Princesse au petit pois*) puis avec des contes plus « actuels » comme *Rosalie et les princesses roses*, dans lequel la princesse rêve d'une vie plus exaltante.



« La princesse joue au foot mais en robe ce n'est pas pratique... »

Puis, grâce à l'album *Cristelle et Crioline* de Muriel Douru (dans lequel une princesse grenouille tombe amoureuse... d'une autre grenouille), j'ai pu aborder la question de l'homosexua-

lité et de la peur du regard des autres. Tout au long de l'année, j'ai ainsi débattu avec mes élèves sur les stéréotypes sexistes, les différents types de discriminations ainsi que sur la diversité des familles (celles dites « classiques », monoparentales, homoparentales, mixtes...).

L'aboutissement de ce projet a été une exposition préparée par les élèves et dans laquelle ils ont pu guider leurs parents

Si ce projet a été riche et porteur c'est parce que ces lectures d'albums étaient inscrites dans le projet d'école. D'autre part, j'ai associé les familles dès le début du projet afin d'en expliquer tous les enjeux pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté.

Témoignage de Claire,
enseignante à Lens ■

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ÉCOLE, UN COMBAT DU SNUIPP-FSU

Depuis sa création, le SNUipp-FSU lutte activement contre toutes les formes de discriminations. En effet, il s'est construit sur des valeurs affirmées de transformation de l'école afin que le système scolaire forme des citoyens et des citoyennes libres, responsables, solidaires, respectueux les uns des autres. En 2004, il a mis en place une commission nationale chargée plus spécifiquement des LGBTphobies*. Cette commission est chargée de réfléchir aux moyens de faire reculer toutes formes de préjugés et plus particulièrement le sexisme et l'homophobie. En 2013, il a organisé un colloque intitulé « Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire ».

Cela a été l'occasion de présenter deux documents comprenant un ensemble de textes d'informations, des ressources et des préparations pédagogiques fournissant des pistes à exploiter en fonction de la classe et des élèves. Ce travail, élaboré par des enseignant-es et des chercheur-es, était le fruit de 3 années d'expérimentation. Depuis, il continue à être alimenté par des enseignant-es ayant mis en place des séquences sur ces thèmes dans leur classe et est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.snuipp.fr/Eduquer-contre-l-homophobie-des-l>
(une version actualisée sera mise en ligne autour de la mi-septembre)

Dans le contexte du vote à l'Assemblée ouvrant le mariage aux personnes de même sexe, le colloque de 2013 avait reçu les foudres des réacs de tous bords et on a alors entendu pléthore de mensonges.

En 2013 également, Michel Teychenné avait remis un rapport à Vincent Peillon concernant la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre avec pour objectif de mettre en place des mesures concrètes à appliquer dans les écoles et les établissements pour les rentrées suivantes. Force est de constater que ces préconisations sont restées lettre morte...

Alors que les nouveaux programmes d'EMC viennent d'être publiés (arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015) et qu'ils mentionnent, dès le cycle 2, comme objets d'enseignements « Le respect des pairs et des adultes. Les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement...) », nous espérons que ce document téléchargeable vous aidera à vous emparer de ces thématiques. ■

*LGBT : Lesbiennes Gays Bi et Trans

[ÉDUCATION PRIORITAIRE : VERS L'ÉGALITÉ DES CHANCES ?]

La Nouveauté de cette rentrée 2015 est la généralisation de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Cette carte concerne 55 écoles en REP+, réparties dans 10 réseaux et 196 écoles en REP.

Si l'ambition affichée est d'enfin faire exister l'égalité des chances, quels sont les réels moyens donnés aux équipes pour y parvenir ?

En matière de conditions de travail et d'apprentissage :

Chaque réseau REP + disposera d'au moins deux postes « plus de maîtres que de classes » à la rentrée, ce qui veut dire 20 enseignant-es surnuméraires pour 55 écoles... S'il s'agit bien d'une avancée gagnée par le SNUipp-FSU, nous sommes encore loin de la généralisation du dispositif. D'autant plus que les écoles en REP sont pour l'instant écartées du dispositif.

Les élèves de moins de trois ans seront maintenant comptabilisé-es dans les effectifs des REP et REP +, pour les mesures de carte scolaire ce qui n'était le cas auparavant, que dans les ECLAIR. Finis les élèves fantômes pourtant scolarisés qui n'existaient pas pour l'administration ! Pour autant, les effectifs resteront chargés et l'absence d'ouverture de classes ne permettra toujours pas scolariser tous les élèves de moins de trois ans dont les familles le souhaitent.

En REP+, le système de pondération libérera du temps devant élèves pour les enseignants : 18 demi-journées dans l'année en primaire et 2h hebdomadaires en SEGPA. Ce temps libéré sera dévolu aux réunions, à du temps de formation et de concertation, en plus des 108h. Mais dans les trois réseaux expérimentaux en 2014, les enseignant-es concerné-es par cet allègement ont dénoncé des « réunionites » et les injonctions des IEN laissant peu de place à la liberté et la confiance réclamées par les enseignants.

De plus, la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire a été l'occasion pour l'administration de multiplier le profilage des postes de direction et d'adjoints. Le SNUipp-FSU 62 dénonce le développement de ces postes à profil qui ne font preuve ni de transparence ni d'équité.

En matière de salaires :

Le SNUipp-FSU acte positivement la revalorisation de l'indemnité REP qui sera valorisée de 50% en REP (passant de 1 156 à 1 700 euros brut annuel) et de 100% en REP+

(passant de 1 156 à 2 300 euros brut annuel).

Les enseignants exerçant en REP de façon continue depuis au moins 3 ans bénéficient toujours d'un point de bonification dans l'accès à la hors classe. Ceux de REP+ devront, en revanche, au moins attendre 3 ans pour que cette bonification soit de 2 point. Mais sachant que seuls 4,5 %, des promovables accèdent à la HC, il y aura toujours aussi peu d'élus-es. C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue de réclamer la suppression de la hors-classe et la création de nouveaux échelons aboutissant à l'indice final 783 pour tous.

En matière de fonctionnement :

Chaque réseau devra disposer d'un projet concerté entre 1er et 2nd degrés. Ces projets devaient être effectifs en juin pour les réseaux expérimentaux, qui n'en ont pourtant pas ou peu entendu parler...

Les coordonnateurs REP devaient être destinataires d'une lettre de mission qu'ils attendent encore. Pourtant, il y a urgence ! Car les personnels sur ces postes ont vu leur mission devenir plus administratives que pédagogiques, au détriment du fonctionnement des réseaux.

En matière de moyens alloués, la plus grande opacité règne ! Et les écoles qui devraient se voir doter de matériels, de sommes allouées pour les élèves, ne voient rien venir...

L'avis du SNUipp-FSU 62 :

L'absence complète de référence aux effectifs par classe ne tient pas compte des demandes des enseignants, pour qui cette question est primordiale : comment faire mieux avec autant, voire plus d'élèves par classe ?

Si certains points marquent des avancées, les réseaux ne pourront pas mieux fonctionner que précédemment s'ils ne sont pas accompagnés d'un budget ambitieux et à la hauteur des enjeux politiques et sociaux. Pourtant, dans une société qui creuse les inégalités, discriminante, il est grand temps de faire des choix politiques et budgétaires permettant réellement à chaque élève d'avoir toutes les possibilités de réussite et d'épanouissement. A quand une école vraiment égalitaire ? ■

[108H : ATTENTION AUX NOUVEAUX DÉBOURDEMENTS !]

Avec les injonctions des IEN, les contrôles hiérarchiques, la réforme des rythmes scolaires, le conseil école-colège et la consultation sur les nouveaux programmes non faite sur du temps élève comme le réclamait le SNUipp, le cadre des 108h avait explosé l'an dernier.

Les 108 heures : nous les faisons largement ! Oui les enseignant-es ont besoin de temps ! Non ils-elles ne veulent pas passer ce temps à remplir des tableaux : il est temps de faire confiance aux équipes pédagogiques qui savent mieux que quiconque ce qui correspond aux besoins de leur école.

Et que dire des 36 heures d'APC de plus en plus vécues comme une contrainte supplémentaire par les collègues et une charge de travail inutile ? Ce dispositif est inefficace pour aider les élèves en difficultés, le temps des APC ne peut pas remplacer le travail des enseignants de RASED.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU 62 lance comme consigne pour cette rentrée de **ne pas remonter de tableau de planning annuel des 108 heures**.

De plus, le SNUipp-FSU revendique **la suppression des APC sans contrepartie !** ■



[ATTENTION CONGÉ MALADIE : À DÉCLARER DANS LES 48 H !]

Déjà le décret de mai 2012, l'article 25 exigeait la transmission de l'arrêt de travail dans un délai de 48 heures. Cet article a été à nouveau modifié pour prévoir l'éventualité de sanctions financières en cas de nouvel envoi tardif dans les 24 mois qui suivent un premier retard d'envoi. Une fois, ça passe mais deux fois ...ça casse.... (voir notre article dans notre publication de juin 2015).

En cas d'envoi de l'arrêt de travail hors délai prévu, l'administration vous informe par courrier du retard consta-

té et de la réduction de la rémunération à laquelle vous vous exposez si un nouvel envoi tardif avait lieu dans les 24 mois suivant.

Pour rappel, afin de respecter le secret médical, seuls les volets 2 et 3 de l'imprimé CERFA, sans mention médicale à caractère personnel, sont à transmettre à l'IEN. Vous devez conserver le volet 1 (qui peut, le cas échéant, être présenté à toute requête d'un médecin agréé de l'administration) ■

[NOUVEAUTÉ CARRIÈRE]

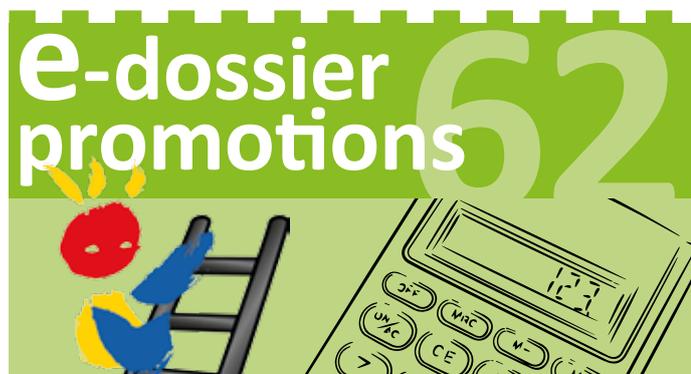
Les «e-dossiers» du SNUipp !

Votre carrière est jalonnée d'obstacles que les délégués du personnel du **SNUipp-FSU** ne cessent de lever pour faire valoir vos droits, pour assurer la transparence et l'équité.

Cette rentrée est l'occasion pour le **SNUipp-FSU 62** de vous faire connaître sa grande nouveauté pour faciliter le déroulement de votre carrière : les «e-dossiers» du **SNUipp** !

Conçus pour une navigation aisée, vous pouvez désormais constituer vos «e-dossiers» en ligne sur : 62.snuipp.fr !

Bonne navigation !



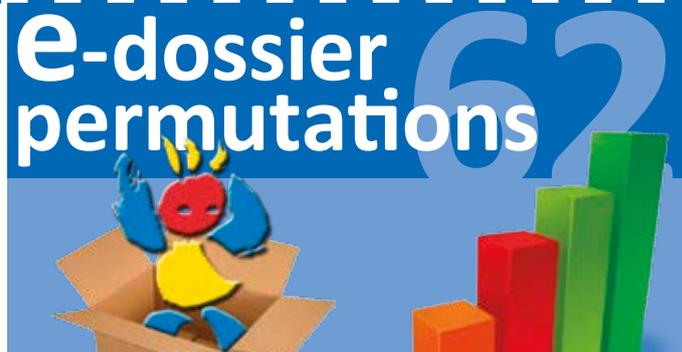
[Les promos !]

L'«e-dossier promotions» a été élaboré dans le but de vous aider à mieux comprendre le fonctionnement des changements d'échelon.

Si vous êtes promu cette année, la fiche de suivi syndical que vous pouvez remplir en ligne sur votre e-dossier est le seul document qui permettra la vérification de votre barème. ■

[Changer de département !]

L'«e-dossier permutation» a pour but de vous faire connaître les règles et les modalités de ces opérations. Statistiques, fiche de suivi syndical, calculateur de barème... votre e-dossier regroupe tout en ligne. ■



[Le mouvement !]

L'«e-dossier mouvement» est conçu pour vous aider à réaliser au mieux votre mouvement : règles départementales, fiche de suivi syndical, vérification des barèmes... Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le mouvement sans jamais oser le demander... ■

62.snuipp.fr

[TROMBINOSCOPE DE L'ÉQUIPE 2015-2016]



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

1 **Sabrina BAMOUHAMI**
07 81 68 06 60
sabrina.bamouhami.snuipp@gmail.com
SEGPA.-LIEVIN

2 **Patrick CHAVATTE**
07 81 92 62 63
patrickchavatte@laposte.net
ZIL-AUCHY LES MINES

3 **Dominique DAUCHOT**
06 27 01 02 43
dauchot.dominique@neuf.fr
SEGPA-S^t NICOLAS LES ARRAS

4 **Arnaud DELPLANQUE**
07 81 55 67 10
arnaud.delplanque@orange.fr
Tit. Dép.-AUDRUICQ

5 **Alain DERCOURT**
06 89 30 80 83
dercourtalain@wanadoo.fr
RETRAITÉ

6 **Déborah LASSALLE**
07 81 63 78 58
deborah.lassalle.snuipp@gmail.com
Adj. mat.-BURBURE

7 **Jérôme PANNIER**
06 20 76 03 72
pannier.jerome@sfr.fr
ZIL-ANNEZIN

8 **Laurence PONTZEELE**
06 95 61 39 90
laurence.pontzeele.snuipp@gmail.com
ZIL-BRUAY LA BUISSIÈRE

9 **Alexandra REGNIEZ-DEHOUCK**
06 60 93 30 13
kevalgo@hotmail.fr
Adj. élém. - SAINS EN GOHELLE

10 **David SCARPA**
07 81 88 97 80
david.scarpa.snuipp@gmail.com
Adj. mat.-LE PORTEL

11 **Maxime VASSEUR**
07 82 84 67 49
maxime.vasseur@neuf.fr
SEGPA-GRENAY

12 **Conrad VROELANT**
07 89 33 18 53
c.vroelant@laposte.net
Adj. élém.-RACQUINGHEM

[DIS MOI À QUELLE HEURE TU FINIS, JE TE DIRAI OÙ TU REMPLACES...]

Pour celles et ceux qui n'étaient pas encore convaincu-es qu'être titulaire remplaçant-e signifie avoir des dons d'organisation et d'adaptation, les nouveaux rythmes nous en apportent une preuve supplémentaire. Difficile de prévoir quelque chose après sa journée lorsqu'au matin on ignore encore son école, son niveau de classe, la durée de son nouveau remplacement et surtout les horaires de sa journée.

Avant, lorsqu'un-e titulaire remplaçant-e arrivait dans une école, il-elle avait toujours les mêmes questions : où est le directeur ? Suis-je de service de récré ? Où sont les toilettes, la photocopieuse ? ... Maintenant, il-elle a une question bien plus primordiale à poser : Quels sont vos horaires ? A quelle heure les élèves terminent-ils ? Y a-t-il APC après la classe ?

Bon, avouons-le, il arrive fréquemment que la réponse à cette question, soit : « Oh, tu n'as pas de chance ! C'est notre journée longue aujourd'hui... » Dans ces conditions, les semaines de classe dépassent bien souvent les 24 heures hebdomadaires. Alors un conseil du SNUipp-FSU, notez bien vos heures effectuées car chaque minute de dépassement hebdomadaire donne droit à un temps de récupération. (En revanche, si pour une fois vous avez la chance de tomber sur des journées courtes et que votre semaine dure moins de 24 heures, ces heures n'ont pas à être compensées).

Et gardez une petite place dans votre agenda après avoir inscrit votre lieu de remplacement et la durée de la journée pour noter la distance entre cette école et votre école de rattachement. Cela vous permettra de calculer le montant de votre ISSR. Vérifiez bien également sur lprof et sur votre fiche de paie car, dans l'univers des indemnités de remplacement, les erreurs sont légions. En cas d'erreur, n'hésitez pas à contacter vos délégué-es de SNUipp-FSU. ■

Certain-es IEN auraient décrété qu'une demi-journée de rattrapage compterait automatiquement pour 3 heures...

Le SNUipp-FSU rappelle que si vous posez une demi-journée de classe qui dure 2h15, dans votre école de rattachement, vous n'avez donc récupéré que 2h15 et pas 3h !

Ou dans ce cas, il faut décompter 3 heures pour chaque demi-journée effectuée. Les titulaires remplaçant-es feraient donc 27 heures devant élèves chaque semaine. Ça va en faire des journées à rattraper !

[MOUVEMENT 2015]

LE SNUipp-FSU 62 REVENDIQUE ÉQUITÉ ET TRANSPARENCE

Pour cette rentrée, plus de 2500 enseignant-es du Pas de Calais (sur environ 8500) ont participé au mouvement.

Après le 1^{er} temps du mouvement fin mai, il restait plus de 500 personnels à affecter sur un poste.

Au 1^{er} juillet et jusque fin août, plus de 200 personnels restaient en attente d'une affectation. Le SNUipp-FSU 62 a dénoncé ces affectations tardives lors du groupe de travail du 30 juin 2015.

En effet, il est inacceptable aussi bien personnellement que professionnellement qu'un grand nombre de collègues ne puisse pas préparer leur rentrée sereinement.

Impossible pour eux de se projeter sur un poste, connaître le niveau de classe et préparer leur travail, prendre contact

avec les écoles...

Impossible aussi de prévoir son organisation personnelle (moyens de garde, logement, moyens de déplacement...) lorsqu'on ne connaît ni la durée du trajet, ni les horaires de la ou des école(s) où l'on sera nommé-e.

Il peut arriver que certains collègues, à la fois contraints à un éloignement et prévenus tardivement de leur affectation, se retrouvent sans domicile fixe à la rentrée !

À tout cela vient encore s'ajouter la question des postes vacants : avant la saisie du mouvement, certains postes sont vacants, d'autres deviennent vacants après le 1^{er} temps ou le 2nd temps...

(suite P.9)

[FORMATION DES STAGIAIRES...]

...organisation et contenus à revoir

Cela fait maintenant deux ans qu'est mise en place une nouvelle formation initiale des enseignants. Dorénavant, les stagiaires alternent mi-temps en responsabilité sur les postes bloqués et mi-temps en formation théorique dans les ESPE. Ils doivent ainsi jongler entre préparations de classe, corrections, et validation de l'année de master 2 passant par la rédaction d'un mémoire de recherche. Sans parler des stagiaires issu-es du concours exceptionnel, parachuté-es à plein temps devant élèves, sans retour en formation... Le SNUipp-FSU 62 a mené un important travail de terrain qui a mis en évidence de grandes difficultés pour ces stagiaires à mener à bien cette année chronophage, les visites parfois davantage sanctions que formatives tout au long de l'année et une déshumanisation de l'administration dans certains secteurs. Le nombre d'enseignant-es stagiaires non titularisé-es a explosé dans le département. Ce bilan, partagé dans nombre de départements, a été mis en évidence par l'enquête menée par le SNUipp-FSU.

82 % des stagiaires ayant répondu ne se sentent pas assez préparé-es pour avoir la responsabilité d'une classe. La gestion de l'hétérogénéité des élèves (69,5%) et de la difficulté scolaire (59,6%) sont considérées comme les deux principales difficultés.

À l'ESPE, les contenus de formation sont jugés insatisfaisants concernant l'initiation à la recherche (75%), mais aussi la pratique pédagogique et la gestion de classe (69,2%), la connaissance de l'élève (67,3%), les enseignements spécifiques de l'école primaire.

Pour les stages en classe, les PES jugent leur suivi et leur accompagnement insuffisants.

Au final, les PES se disent débordé-es (72%) et stressé-es (63%) alors qu'ils-elles ne sont que 24% à se déclarer épanoui-es.

Pour le SNUipp-FSU, cette enquête est une invitation à revoir l'organisation et le contenu de la formation initiale. L'entrée dans le métier des nouveaux-nouvelles professeur-es des écoles devrait être étalée sur deux années : une première année de stagiaire à deux tiers du temps en ESPE et seulement un tiers-temps de stage en classe, puis une deuxième année à mi-temps en ESPE et en classe. Le suivi et l'accompagnement des PES doivent être aussi améliorés. De plus, le cadrage national de la formation doit être renforcé, notamment afin que les ESPE proposent une préparation au métier d'enseignant adaptée aux besoins des enseignant-es du primaire et s'appuyant sur les travaux de la recherche. ■

[MOUVEMENT 2015] (SUITE)

Oui, le mouvement crée des injustices parce qu'il n'est ni équitable ni totalement transparent !

Toutes les dispositions qui limitent les possibilités de mutation des enseignants des écoles (postes à profil, extension de vœux, etc.) et qui sont source de profonde insatisfaction doivent être levées. L'affectation des enseignants doit être basée sur des critères transparents, équitables, connus de tous et dans le respect d'un barème prenant en compte les réalités de notre département. ■

Signez la pétition en ligne :

<http://questionnaires.snuipp.fr/mouvement/>



[LES RETRAITÉ-ES ONT MANIFESTÉ LE 1^{ER} AVRIL]

Plus de deux cents retraité(e)s se sont mobilisés le matin devant les sous-préfectures du Pas-de-Calais à Calais, Béthune, Boulogne et Lens. Une délégation intersyndicale a été reçue à chaque fois.

L'après-midi, ils étaient une cinquantaine, rassemblés devant la préfecture à Arras. Le directeur général de la préfecture a écouté pendant plus d'une heure les revendications présentées (notamment l'accès aux soins, le pouvoir d'achat, la CARSAT, les services publics et le report de loi d'adaptation de la société au vieillissement) par la délégation composée de militants de la **CGT**, la **FSU**, la **FGR/FP**, la **CGC-CFE** et de l'**UNSA**.

Le dernier rapport du **COR** persiste dans sa voie de diminution de toutes les retraites : celles à venir ainsi que celles en cours. Le dogme financier qui prévaut est le suivant : quelque soit le nombre de retraité-e-s, le montant des pensions versées doit rester à son niveau de 13 % du PIB. En bref le même gâteau pour plus de retraités. Inadmissible ! Le **SNUipp** avec la **FSU** mettra toutes ses forces pour lutter contre cette régression programmée. Une carte pétition intersyndicale est disponible sur le site du **SNUipp-FSU** :



<http://62.snuipp.fr/IMG/pdf/carte-petition.pdf>

Signez la et faites la signer !

Alain Dercourt ■

[LE SNUipp-FSU 62, toujours à vos côtés]

Tout au long de l'année, le SNUipp-FSU 62 organise des réunions débats et des stages à thème dans tout le département.

Retrouvez toutes les dates sur notre site :
62.snuipp.fr

Pour être régulièrement informé-e, inscrivez-vous à notre lettre d'infos sur :

<http://62.snuipp.fr/spip.php?breve6&lang=fr>



[CARTE SCOLAIRE]

Rentrée 2015/2016, compte rendu des instances CTSD

Lors du CTSD d'avril 2015 étaient prévues au total :

- 66 fermetures et 39 ouvertures de classes
- 7 créations et 8,5 retraites de postes dans le spécialisé
- la création de 10 postes « plus de maîtres que de classes » (mais uniquement en REP +)
- la création de 25 postes de brigades pour les REP+ (pour assurer les remplacements lors des pondérations)
- la perte de décharges de direction pour certaines directions en éducation prioritaire
- ainsi que des transferts de postes, des transformations de postes, des fusions,...

Lors des ajustements du mois de juin :

- 11 nouvelles ouvertures
- 2 abandons de fermeture ainsi que des annulations de fermetures de postes en ASH
- 1 nouvelle fermeture de classe que nous déplorons
- des transformations de postes, des transferts, des fusions
- et moins de « plus de maîtres que de classes » prévus

Merci à toutes les écoles qui nous ont informés de leurs situations. Continuez à nous faire remonter vos réalités de terrain dès la rentrée (effectifs, problèmes de remplacements...) afin que nous puissions intervenir au plus vite.

Le SNUipp-FSU 62 a demandé à ce qu'il n'y ait pas de fermetures en août : l'administration a confirmé qu'elle ne souhaite pas effectuer de fermetures en août.

Prochain groupe de travail le 27 août et prochain CTSD le 2 septembre 2015, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos évolutions d'effectifs.

Ce que pense le SNUipp-FSU 62 de la carte scolaire :

La dotation de 28 postes s'avère bien insuffisante au regard des spécificités de notre département qui conjugue ruralité et origines sociales modestes.

Insuffisante au regard :

- des classes aux effectifs chargés
- de la pénurie de remplacement
- du nombre restreint de « plus de maîtres que de classes » (seulement 63 pour 1 309 écoles)
- du non rétablissement des RASED et des problèmes de prise en charge de la grande difficulté
- de la diminution de la scolarisation des « moins de 3 ans » alors que notre département était autrefois donné en exemple
- la non prise en compte des paramètres d'inclusion scolaire, de ruralité... dans les conditions d'enseignement

Par ailleurs, la majeure partie des moyens alloués, pour cette rentrée, est attribuée à l'Éducation Prioritaire, qui en a besoin. Mais, pour le SNUipp-FSU 62, bien d'autres écoles auraient dû entrer ou rester en Éducation Prioritaire. Pour faire réussir tous les élèves, c'est d'un véritable investissement dans l'École dont notre département a besoin et pas d'un saupoudrage de moyens pour « colmater les brèches » Quand on parle de grande « refondation », il faut s'en donner les moyens, les effets d'annonces médiatiques ne suffiront pas ! ■

Pour plus de détails, voir notre site sur : <http://62.snuipp.fr/spip.php?article1080>

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix.



[RÉDACTION]

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot Rédaction : Alexandra Regniez Dehouck, David Scarpa CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165-6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras

